

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Catherine DUTEIL, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Étaient absents : MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 septembre 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2023/094 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

M. Gilles GOLLIET, Maire-Adjoint aux Finances, rappelle que le budget de la Commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile.

Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

M. Gilles GOLLIET présente le projet de décision modificative n° 2 au Conseil Municipal concernant l'opération de sécurisation du système d'information :

- Matériels : 16 000 €
- Prestations d'installation : 48 000 €
- Licences serveur et utilisateurs : 12 000 €.

Cette décision modificative régularise également la notification du FPIC, supérieure de 65 000 € par rapport aux prévisions initiales. Ce montant est financé par la DGF et la DSR dont les notifications ont été également supérieures aux prévisions.

Enfin, des écritures d'ordre à hauteur de 322 500 € permettent de résorber les avances sur marché et ce montant s'équilibre en dépenses et en recettes.

.../...

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 : BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-80812-0 : Energie - Électricité	83 950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>83 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-739223-0 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	65 165,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 165,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	70 289,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 289,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-8512-0 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7411-0 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 600,00 €
R-74121-0 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 904,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>63 504,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>83 950,00 €</b>	<b>147 454,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>63 504,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 289,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 289,00 €</b>
D-2315-573-8 : Deviation Est - amgmts routiers et parkings	0,00 €	279 927,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-576-8 : voie verte - FIER - cheminements doux	0,00 €	42 573,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-573-8 : Deviation Est - amgmts routiers et parkings	0,00 €	0,00 €	0,00 €	279 927,00 €
R-238-576-8 : voie verte - FIER - cheminements doux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 573,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>322 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>322 500,00 €</b>
D-2183-032-0 : Informatique	0,00 €	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>64 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-577-8 : voirie 2020	0,00 €	6 289,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 289,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>392 789,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>392 789,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>456 293,00 €</b>		<b>456 293,00 €</b>

Considérant que le présent projet de délibération a été présenté en commission Finances le 7 septembre 2023,

Entendu l'exposé de M. Gilles GOLLIET et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les inscriptions budgétaires énoncées et modifiant le budget Primitif 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

par vote à main levée **POUR : 18**

**ABSTENTION : 7** (J. VULLIET, C. RODRIGUES, C. DUTEIL, F. VAILLANT, G. POURROY SOLARI, G. VERJUS, R. FRADIN )

- **VOTE** la décision modificative n°2 au budget Principal 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 18 septembre 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Graziella POURROY SOLARI

N° 2023/09

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID : 074-217402809-20230914-CM23094-DE

SLOW

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **21 SEP. 2023** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **21 SEP. 2023**

THÔNES, le

**21 SEP. 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

